



2021

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE :

Plan d'action visant des
espèces multiples dans le
parc national du Canada des
Mille-Îles
(2016-2021)



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Référence recommandée :

Agence Parcs Canada. 2021. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles (2016-2021). Série de rapports sur les Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v +21 p.

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Sources des photos : Parcs Canada détient les droits d'auteur de toutes les photos.

Photos de la couverture, dans le sens horaire à partir du haut de la page : Rivage du Bouclier canadien; Vue aérienne de la région des Mille-Îles dans le fleuve Saint-Laurent; Couleuvre obscure; Bébé de tortue serpentine; Airelle à longues étamines en fleurs. **Page 1**, de gauche à droite : Membres du personnel de l'Agence Parcs Canada surveillant les invertébrés benthiques; Couleuvre tachetée; Ououaron; Membres du personnel de l'Agence; Bébé de tortue mouchetée; Bébé de tortue peinte; Tortue musquée; Kayak dans le parc national des Mille-Îles; Scinque pentaligne; Forêt du parc national. **Page 9**, dans le sens horaire à partir du haut de la page : Bébé de tortue musquée; Membre du personnel de l'Agence tenant une couleuvre obscure au Centre d'accueil du parc national des Mille-Îles; Membre du personnel de Parcs Canada donnant de l'information sur les reptiles et les amphibiens. **Page 10**, de gauche à droite : Habitat du scinque pentaligne avant la remise en état; Habitat du scinque pentaligne après la remise en état. **Page 16** : Liaison avec les Mohawks d'Akwesasne, partenaires autochtones du parc national des Mille-Îles. **Page 18** : Membres du personnel de Parcs Canada surveillant des oiseaux des marais. **Page 19**, de gauche à droite : Enfant mettant en liberté un bébé de tortue serpentine dans le parc national des Mille-Îles à l'occasion d'une sortie scolaire; Jeune garçon tenant un bébé de tortue serpentine lors d'une activité de mise en liberté de tortues au parc national.

Also available in English under the title:

« Implementation Report: Multi-species Action Plan for Thousand Islands National Park of Canada (2016-2021) »

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021. Tous droits réservés.

ISBN 978-0-660-41271-9

N° de catalogue CW69-21/11-1-2021F-PDF

Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée

¹ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements, des programmes et des politiques complémentaires afin d'assurer la protection des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les plans d'action doivent présenter les mesures qui seront prises pour mettre en œuvre les stratégies de rétablissement pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur un éventail d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un endroit géré par l'Agence, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national du Canada des Mille-Îles; en 2016, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socio-économiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être incluse dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles (2016-2021).

La réalisation des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans pourrait ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. L'Agence surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira tous les cinq ans des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html>

Remerciements

Le parc national des Mille-Îles est situé au cœur des Mille-Îles, sur le territoire traditionnel des Haudenosaunee et des Anishinaabe (Algonquins). Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles, et en particulier : Peggy-Pyke Thompson et Henry Lickers (Service de l'Environnement d'Akwesasne), Shaun Thompson et Colin Lake (ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario), Marie-Andrée Carrière (Environnement et changement climatique Canada), Dale Kristensen et Stephen Lougheed (Université Queens), Corina Brdar (Parcs Ontario), Erin Neave (Forêt modèle de l'Est de l'Ontario), Emily Conger et David Miller (Algonquin to Adirondack Collaborative), Nicholas Mandrak (Université de Toronto à Scarborough), Don Ross (réserve de la biosphère de l'Arche-de-Frontenac) et Gabriel Blouin-Demers (Université d'Ottawa).

Agence Parcs Canada

Le plan d'action a été rédigé par Josh Van Wieren et Sheldon Lambert, avec l'aide de Joanne Tuckwell. Les responsables de la mise en œuvre et de l'élaboration du projet étaient Brent Lewis, Mathieu Lecompte, Mary Beth Lynch, Samantha Peever, Jean-François Charest, Noah Johnson, Kelsey Payette, Emma Phillips, Olivia Galloway et Paul Zorn.

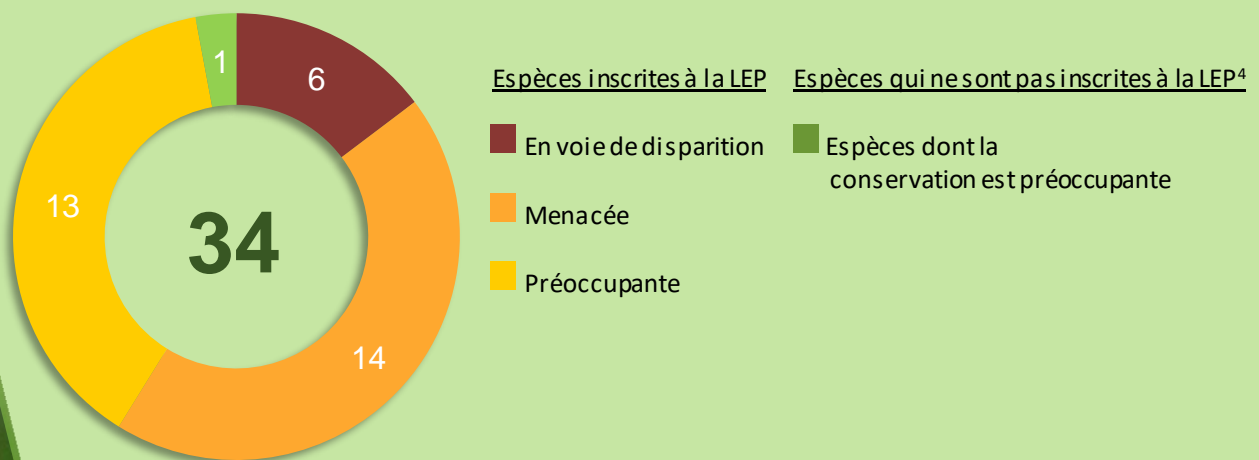
Ní:wen, Miigwetch, Merci, Thank you

SOMMAIRE

Le présent document porte sur la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles entre 2016 et 2021. Il présente les mesures de mise en œuvre cernées dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition et évalue les répercussions socio-économiques.

Espèces visées³

Le plan d'action est axé sur 33 espèces figurant sur la liste de la LEP et une espèce dont la conservation est préoccupante. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition inclus dans le plan d'action sont axés sur dix espèces dont la survie et le rétablissement pourraient largement dépendre de la prise de mesures de gestion dans le parc national des Mille-Îles : airelle à longues étamines, tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), tortue musquée, couleuvre obscure (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), Petit Blongios, couleuvre tachetée, tortue géographique, tortue serpentine et ketmie des marais.




³ Les classifications de la LEP visant les espèces comprises dans le présent rapport pourraient différer de celles du Plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* depuis la publication du plan d'action.

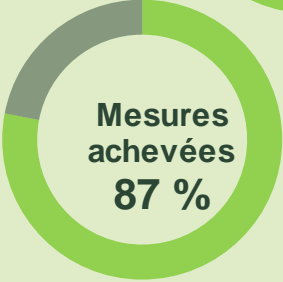
⁴ L'inclusion d'espèces préoccupantes qui ne figurent pas sur la liste de la LEP (évaluées par le COSEPAC, figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces figurant sur la liste de la LEP permet à Parcs Canada de se doter d'un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

Mise en œuvre du plan d'action

15 mesures (mesures de rétablissement) ont été cernées dans le Plan d'action visant des espèces multiples. La mise en œuvre de ce plan est évaluée en déterminant quels progrès ont été réalisés en vue de mener à bien chaque mesure; elle est présentée à la section 2 du présent rapport. Pendant la période quinquennale, les quinze mesures ont été initiées⁵, et treize d'entre elles ont été achevées. Huit mesures additionnelles ont été mises en œuvre puisque les ressources ou les partenariats nécessaires ont été obtenus à l'appui des travaux.



Mesures
initiees
100 %⁵



Mesures
achevees
87 %



OPR
partiellement
atteints
100 %⁶



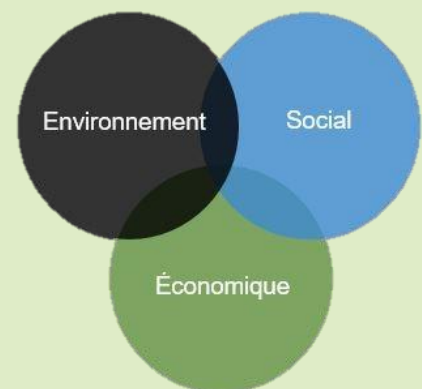
OPR
entièrement
atteints
50 %

Répercussions écologiques

10 objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été élaborés dans le cadre du plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre tous les OPR; elles sont présentées à la section 4 du présent document. Des progrès ont été faits pour tous les objectifs⁶ locaux, et cinq ont été entièrement atteints. Les restrictions liées à la COVID-19 ont entraîné le retard ou le report de certains objectifs.

Répercussions socio-économiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été principalement dus à la restriction de l'accès des visiteurs à certains secteurs du parc pour protéger les populations d'airelles à longues étamines. Les avantages comprenaient des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de mobilisation et de partenariats en matière de conservation.



⁵ Comprend les mesures qui sont achevées.

⁶ Inclut les OPR entièrement atteints.

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	i
Remerciements	ii
Sommaire.....	iii
1. CONTEXTE	1
2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION.....	1
3. POINTS SAILLANTS DU PLAN D’ACTION	10
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES.....	12
5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES	18



1. CONTEXTE

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles](#)⁷ entre 2016 et 2021, évalue les progrès réalisés pour atteindre ses objectifs en matière de population et de répartition, et évalue les répercussions socio-économiques. Il est axé sur 34 espèces, y compris 20 espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP (pour lesquelles un plan d'action est nécessaire) ainsi que 13 espèces préoccupantes inscrites à la LEP⁸ et une espèce dont la conservation est préoccupante.

Les objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été créés pour les dix espèces ci-dessous, dont le rétablissement pourrait être largement touché par des mesures de mise en œuvre au sein du parc national des Mille-Îles : airelle à longues étamines, tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), scinque pentaligne (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), tortue musquée, couleuvre obscure (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent), Petit Blongios, couleuvre tachetée, tortue géographique, tortue serpentine et ketmie des marais.

2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles est évaluée en mesurant les progrès obtenus dans la réalisation des mesures de rétablissement présentées dans le plan d'action (tableau 1). Veuillez vous référer au plan d'action original pour consulter une description de chaque mesure, les résultats visés et les menaces liées à chaque mesure.

En 2020 et 2021, plusieurs restrictions ont été imposées dans le parc national des Mille-Îles afin de ralentir la propagation de la COVID-19, y compris des restrictions temporaires qui ont touché les activités de gestion du parc. Cela a eu une incidence sur la capacité du parc à mettre en œuvre certaines parties de son plan d'action.

⁷ [Agence Parcs Canada, 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada des Mille-Îles. Série de Plans d'action de la Loi sur les espèces en péril. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 34 p.](#)

⁸ La situation de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport.

Tableau 1. Progrès réalisés en vue d'achever les mesures de rétablissement mises en place par le parc national des Mille-Îles (*un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action visant des espèces multiples).

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs	Progrès (% terminé)
<p>1) Tortue mouchetée, tortue musquée et Petit Blongios : Panneau signalant l'habitat essentiel d'une espèce en péril installé à l'entrée de la zone humide d'importance peu après la désignation de l'habitat essentiel.</p>	<p>Collaboration avec des partenaires pour contrôler l'accès des embarcations motorisées à l'entrée de zones humides d'importance</p>	<p>Panneau d'avertissement installé en 2016.</p>	<p>100%</p>
<p>2) Communauté des milieux humides côtiers : Éliminer de façon précocel'invasion des milieux humides du parc par des plantes exotiques envahissantes prioritaires..</p>	<p>Empêcher les espèces envahissantes de s'établir dans les milieux humides du parc.</p>	<p>Quatorze sites de milieux humides ont été visités dans le cadre du programme de surveillance de l'état du parc. Aucun début d'invasion n'a été observé à 13 de ces sites, et un début d'invasion a été observé et éliminé au dernier site (surveillance en cours et retrait subséquent prévu). Il est à noter qu'à ces sites, des populations de plantes envahissantes sont établies; seules les nouvelles invasions étaient ciblées dans le cadre de cette mesure.</p>	<p>100%*</p>
<p>3) Communauté des milieux humides côtiers : Refaire le relevé de deux milieux humides du parc pour déterminer si la tortue mouchetée est présente.</p>	<p>Accroître la connaissance de la répartition des tortues dans le parc.</p>	<p>Des relevés adéquats ont été effectués dans les deux milieux humides, et la présence de tortues mouchetées a été confirmée à un des sites.</p>	<p>100%</p>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs	Progrès (% terminé)
<p>4) Ketmie des marais : Évaluer et éliminer les risques d'invasion par une plante exotique envahissante dans l'environnement immédiat des individus de la ketmie des marais.</p>	<p>Réduire la menace d'invasion de la ketmie des marais par des espèces exotiques envahissantes.</p>	<p>Un contrôle de base a été fait dans une zone tampon de 50 m autour de la population de ketmie des marais. Aucune menace immédiate n'a été décelée. Si l'on a observé des salicaires pourpres, elles étaient en faible densité, et faisaient l'objet d'un contrôle biologique. Les activités de surveillance futures permettront de faire le suivi de toute menace causée à la population par des espèces exotiques envahissantes.</p>	<p>100%*</p>
<p>5) Ketmie des marais : Compléter un inventaire complet de la Ketmie des marais sur les rivages sud et sud-ouest de l'Île Main Duck.</p>	<p>Connaître la distribution de la Ketmie des marais sur l'Île Main Duck en 2017.</p>	<p>Des inventaires détaillés ont été effectués pour les populations connues déjà repérées. Ces petits bosquets n'ont pas été trouvés; ils pourraient avoir disparu. Toutefois, un nouveau bosquet beaucoup plus important a été trouvé.</p>	<p>100%</p>
<p>6) Mené camus : Aider Pêches et Océans Canada (MPO) relativement à la signalisation de l'habitat essentiel dans le parc et dans le cadre de projets de recherche et d'inventaire.</p>	<p>Augmenter la conscientisation sur l'habitat essentiel du mené camus et augmenter les connaissances sur les populations de ménés camus.</p>	<p>En partenariat avec le MPO, on a installé des panneaux d'interprétation donnant de l'information sur les espèces en péril et l'habitat essentiel sur les terres du parc national des Mille-Îles et dans les environs. De plus, le personnel du parc a participé à des examens du mené camus dirigés par le MPO et communiqué les données annuelles sur le nombre de ces poissons dans le cadre du programme de surveillance de la richesse en poissons côtiers.</p>	<p>100%*</p>
<p>7) Airelle à longues étamines : Planter et maintenir deux nouvelles populations d'airelles, et maintenir</p>	<p>Augmenter le nombre de populations</p>	<p>Une nouvelle population consistant en trois bosquets a été plantée sur l'île Camelot en 2016. En 2015 et 2016, on a pu récolter peu</p>	<p>75%*</p>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs	Progrès (% terminé)
ou augmenter deux populations récemment plantées jusqu'à ce qu'elles soient autosuffisantes.	d'airelles à longues étamines au Canada.	de graines d'airelles à longues étamines, ce qui a empêché de planter une deuxième population. En 2018, un nombre adéquat de graines ont été produites, et le personnel du parc a donc planté des semis supplémentaires sur l'île Camelot à l'automne 2019 et au printemps 2020. La population plantée à l'île Thwartway a persisté, et la population plantée à l'île Georgina s'est bien développée et est maintenant considérée comme autosuffisante par le COSEPAC.	
8) Airelle à longues étamines : Éliminer toutes les plantes envahissantes dans une zone tampon de 50 m autour des aires dans la partie ouest de l'île Grenadier et sur l'île Endymion d'ici 2018; par la suite, éliminer toutes les plantes envahissantes des terres du parc aux deux endroits.	Éliminer la menace d'espèces envahissantes à proximité de l'airelle à longues étamines sur la partie ouest de l'île Grenadier et sur l'île Endymion.	Toutes les plantes envahissantes ciblées ont été retirées dans un rayon de 50 m de l'airelle à longues étamines en 2018 et 2019, et sur toutes les terres du parc dans la partie ouest de l'île Grenadier en 2019. Tous les arbustes d'espèces envahissantes ciblées ont été retirés de l'île Endymion entre 2016 et 2021. Il y a cependant toujours une réserve de graines dans le sol, et il faudra effectuer d'autres activités de surveillance et d'enlèvement.	100%*
9) Airelle à longues étamines : Continuer de collaborer avec les propriétaires fonciers privés pour cerner et atténuer les menaces aux populations situées à l'extérieur des limites du parc.	Maintenir le partenariat avec l'unique propriétaire foncier privé de la seule population située sur un terrain privé au pays afin d'atténuer, au besoin, les menaces à l'espèce.	Le personnel du parc national demeure en contact avec le propriétaire foncier, qui permet toujours l'accès à la population d'airelles ainsi que l'évaluation de celle-ci et des menaces éventuelles par des plantes envahissantes.	100%*

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs	Progrès (% terminé)
10) Airelle à longues étamines : Modifier le tracé des sentiers pour les éloigner des populations d'airelles à longues étamines sur la partie ouest de l'île Grenadier et assurer le respect de la fermeture d'un tronçon de sentier.	Fermeture d'un tronçon du sentier de la partie ouest de l'île Grenadier qui traverse la population d'airelles à longues étamines d'ici l'automne 2014.	Un secteur a été fermé en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Des clôtures et des panneaux ont été installés pour favoriser le respect des fermetures.	100%
11) Airelle à longues étamines : Collaborer avec les organismes américains pour obtenir plus d'information sur les populations de l'État de New York.	Liste des sites connus et données sur la taille des populations de l'État de New York d'ici 2018.	Une liste a été dressée de l'emplacement et de la taille de toutes les populations connues d'airelles à longues étamines de l'État de New York (en particulier dans les secteurs de la région des Mille-Îles et des environs) en collaboration avec des organismes américains.	100%
12) Scinque pentaligne : Augmenter le nombre d'objets servant d'abri sur le mont Fitzsimmons.	Microhabitat restauré sur le mont Fitzsimmons au plus tard à l'hiver 2014.	Le nombre de microhabitats offerts a augmenté sur sept promontoires rocheux du secteur du mont Fitzsimmons et de la baie Landons grâce à l'ajout d'objets servant d'abri. REMARQUE : On a repéré deux nouveaux sites qui conviendraient à la remise en état de microhabitats pour le scinque pentaligne, et trois autres sites qui pourraient peut-être convenir. On envisagera la prise de mesures de rétablissement à ces endroits.	100%*
13) Tortue mouchetée, scinque pentaligne, couleuvre obscure : Augmenter la sensibilisation aux conséquences	Participation des agents d'application de la loi au contrôle des menaces	Deux réunions ont eu lieu avec des gardes de parc pour parler du braconnage des espèces en péril dans le parc national des Mille-Îles.	100%*

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs	Progrès (% terminé)
du braconnage et assurer l'application des lois connexes (y compris l'échange d'information avec les partenaires).	éventuelles en matière de braconnage, et messages diffusés concernant les conséquences du braconnage.	Des dépliants ont été rédigés pour informer la population des conséquences du braconnage.	
14) TOUTES LES ESPÈCES : S'assurer que les ministères provinciaux, les offices de protection de la nature et les administrations municipales sont au courant des endroits où sont concentrées les espèces en péril, afin qu'ils en tiennent compte dans leurs plans d'aménagement du territoire. Participer à l'élaboration des projets de développement qui sont soumis par l'office de protection de la nature de la région de Cataraqui.	Échanger des données sur les observations et l'emplacement de l'habitat vulnérable avec les partenaires en matière de conservation	Des données d'observation sur les espèces en péril ont été communiquées aux partenaires en matière de conservation, à la demande, durant la période de cinq ans visée par le plan d'action. Le personnel du parc national des Mille-Îles a participé à un examen des plans officiels et des demandes de permis d'aménagement de secteurs adjacents au parc.	100%*
15) TOUTES LES ESPÈCES : Collaborer avec les partenaires pour promouvoir la protection de l'habitat de dispersion clé des espèces. Travailler en partenariat avec le Conseil d'intendance de Leeds et Grenville sur des enjeux liés à la sensibilisation concernant la couleuvre obscure et à la protection des espèces en péril.	Tous les partenaires tiennent compte de l'écologie à l'échelle du paysage dans leurs décisions concernant les espèces en péril.	On a collaboré avec le Conseil d'intendance de Leeds et Grenville pour promouvoir la protection de l'important habitat de dispersion de la couleuvre obscure en 2018. On a aussi collaboré avec l'Algonquin to Adirondac Collaborative et avec d'autres partenaires clés pour promouvoir le maintien des principaux liens écologiques et écopassages potentiels.	100%*

D'autres mesures ont été mentionnées dans le plan d'action en tant que mesures positives à prendre si les ressources devenaient disponibles. Le tableau 2 décrit les mesures que le parc national des Mille-Îles a pu lancer entre 2016 et 2021. Celles qui n'ont pas été prises seront reportées aux fins de prise en compte dans un plan d'action modifié.

Tableau 2. Progrès réalisés vers l'achèvement de mesures additionnelles de rétablissement mises en place parce qu'il y a eu de nouveaux partenariats ou de nouvelles ressources (les progrès sont tributaires du montant de financement ou de l'importance du soutien reçu; *un astérisque indique une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans un futur plan d'action visant des espèces multiples).

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
17) Toutes les tortues : Sensibilisation du public pour aider à réduire la mortalité routière.	Réduire la mortalité routière des tortues.	Les activités de sensibilisation du public ont inclus les suivantes : 1) Exposés lors d'ateliers à l'intention des résidents locaux; 2) Programme de prêt de boîtes pour nids de tortues; 3) Mises à jour sur le site Web du parc et billets réguliers dans les médias sociaux; 4) Kiosques d'interprétation au Centre d'accueil du parc et à des activités communautaires de partenaires importants. Le personnel du parc s'est joint au projet régional « À nouveau sur la route » pour réduire la mortalité routière en Ontario.	100%*
19) Toutes les tortues : Collaborer avec les partenaires pour atténuer la mortalité causée	Une collaboration avec des partenaires permet d'évaluer et de promouvoir des	Des conversations avec des pêcheurs commerciaux locaux ont révélé que ces derniers ont recours à des mesures d'atténuation des prises accidentelles, et	100%*

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
par les prises accidentelles dans des filets de pêche commerciale.	mesures d'atténuation qui réduisent le nombre de tortues tuées par des filets de pêche dans les milieux humides du parc.	qu'il n'est donc pas nécessaire d'obtenir un soutien au financement. Parcs Canada a soutenu des recherches menées en collaboration avec les universités d'Ottawa et Carleton sur les méthodes permettant de réduire les prises accidentelles de tortues.	
20) Toutes les tortues : Diffuser des messages sur la sécurité des tortues aux plaisanciers dans la partie centrale de l'île Grenadier et à Mallorytown Landing.	Promouvoir la sensibilisation et réduire la mortalité des tortues autour des quais.	Le personnel a installé des panneaux et communique continuellement avec les plaisanciers. Un programme d'interprétation au quai a été créé afin de sensibiliser les plaisanciers à la mortalité des tortues dues aux embarcations.	100%*
23) Eastern Musk Turtle Complete Eastern Musk Turtle inventory around TINP lands in Mallorytown Landing.	La répartition de la tortue musquée est connue dans le secteur de Mallorytown Landing.	Des inventaires ont été effectués en 2017 et 2019.	100%
25) Méné d'herbe, méné camus et brochet vermiculé : Collaborer avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, le MPO et les partenaires des universités pour établir un relevé du méné d'herbe, du méné camus et du brochet vermiculé dans le	La répartition des espèces de poissons en péril du parc est établie.	Cinq des sept sites ont fait l'objet de relevés (quatre par le personnel, et on a obtenu des fonds pour retenir les services d'un entrepreneur qui s'est occupé du cinquième site).	71%*

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% terminé)
<p>complexe de milieux humides du ruisseau Jones ainsi que les secteurs du ruisseau Brooker's, de l'île Adelaide, de la partie est de l'île Hill, de la propriété Skoryna, du chemin Escott et de l'étang du ruisseau Polly.</p>			
<p>28) Tortue mouchetée :</p> <p>Communiquer avec les propriétaires de terres adjacentes à celles du parc national des Mille-Îles afin de promouvoir l'intendance et la protection des nids.</p>	<p>Les propriétaires fonciers protègent les tortues et l'habitat des tortues.</p>	<p>On a communiqué avec les propriétaires fonciers durant les trois années visées par le plan d'action. Le programme Reptiles et amphibiens : rétablissement et éducation a été créé en 2019. Il a permis de joindre près de 100 personnes grâce aux médias sociaux et de faire participer des centaines de résidents de la région à la mise en liberté de bébés tortues et au programme de prêt de boîtes de protection de nids de tortues.</p>	<p>100%*</p>
<p>41) Ginseng à cinq folioles, Paruline azurée, Râle élégant, petite chauve-souris brune, rainette faux-grillon de l'Ouest :</p> <p>Réaliser des inventaires dans le parc.</p>	<p>Établir la répartition des espèces en péril dans le parc afin de protéger les individus et leur habitat.</p>	<p>Quatre des cinq inventaires ont été réalisés. Des travaux importants demeurent à faire pour terminer l'inventaire de la rainette faux-grillon de l'Ouest.</p>	<p>80%*</p>

3. POINTS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION: Reptiles et amphibiens: rétablissement et éducation (RARE)



Le parc national des Mille-Îles abrite une combinaison sans pareille d'espèces de reptiles et d'amphibiens, dont dix sont en péril. Afin de s'assurer que ces espèces fascinantes survivront sur de nombreuses générations, le parc a mis sur pied le programme RARE, qui s'inscrit dans l'initiative régionale intitulée « À nouveau sur la route ». La réussite de ce projet est tributaire du soutien de nombreux partenaires dévoués. Le projet comporte deux composantes clés : rétablissement des espèces et éducation du public.

Programmes de rétablissement de RARE : incubation d'œufs de tortues, c'est-à-dire récolte et incubation des œufs, et mise en liberté des bébés tortues dans la nature; création de sites de nidification artificiels de tortues loin des routes; collaboration avec des partenaires pour établir les pratiques exemplaires permettant de garder les tortues en sécurité dans les eaux entourant les Mille-Îles.

Programmes d'éducation de RARE : prêt de boîtes de protection de nids de tortues aux propriétaires fonciers de la région; exposition de sensibilisation sur les espèces en péril au Centre d'accueil du parc et lors d'activités communautaires; ateliers sur la protection des tortues et causeries sur le quai à l'intention des plaisanciers.

Remise en état de l'habitat du scinque pentaligne

Le scinque pentaligne est la seule espèce de lézard indigène de l'Ontario. Vu le déclin de ses populations, il a été inscrit à la liste des espèces préoccupantes de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Des menaces comme la fragmentation et la perte d'habitat continuent de nuire aux populations de scinques alors que l'on aménage toujours plus d'infrastructures aux Mille-Îles. Toutefois, des caractéristiques de microhabitat, comme la présence de rochers servant d'abri et la morphologie des rochers, jouent également un rôle important dans la désignation de l'habitat convenable du scinque.

Lorsque, au milieu des années 2000, le parc national des Mille-Îles a acheté de vastes terres continentales abritant des populations de scinques pentalignes, l'habitat de l'animal était perturbé par des sentiers de VTT et le camping en arrière-pays. Des relevés ont été faits dans de nombreuses landes rocheuses qui auraient dû abriter des populations saines de scinques, sans qu'on en observe aucun. En de nombreux endroits, les landes ne comportaient pas non plus de rochers de taille petite ou moyenne : on n'y trouvait que le substrat exposé. Dans certains cas, de grosses piles de rochers servaient de soutien à des mâts de drapeaux, de foyers ou de balises de sentiers.

Afin de recréer un microhabitat convenable pour le scinque, le personnel du parc national des Mille-Îles a remis en état sept landes rocheuses du parc. Pour ce faire, on a démantelé les structures anthropiques et éparpillé des rochers de taille adéquate un peu partout de manière stratégique afin de maximiser leur utilisation par les scinques et de réduire la prédation. Près de 400 rochers ont été replacés à des endroits où ils ont amélioré les conditions de microhabitat du lézard (p. ex. figure 1).



Le personnel du parc a effectué des relevés dans le secteur remis en état en vérifiant sous les rochers éparpillés, et en 2019, on a observé des scinques sur de nombreuses landes où on n'en avait pas répertorié auparavant. Ces sites continueront de faire l'objet d'une surveillance. Dans le cadre du processus de remise en état, le personnel a repéré entre trois et cinq autres landes où l'on pourrait prévoir des travaux semblables dans les prochains plans d'action visant des espèces multiples.

Figure 1 : Lande rocheuse avant et après la remise en état du microhabitat du scinque pentaligne. Remarquez la grosse pile de rochers (qui servait de soutien à un mât de drapeau) dans le coin inférieur droit de la première photo.

4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition décrits dans le plan d'action (tableau 3). Voir le plan d'action original pour connaître les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (le cas échéant) ainsi que les renseignements généraux et l'approche générale du parc pour chaque espèce.

Tableau 3. Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril du parc national des Mille-Îles.

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Airelle à longues étamines	1. Freiner le déclin des populations de plantes adultes et du nombre de populations. 2. Maintenir deux populations plantées sur les îles Thwartway et Georgina, augmenter leur taille (dans les cas où c'est nécessaire) et planter deux nouvelles populations si l'on juge que l'introduction est possible.	Surveiller la croissance annuelle et la taille de toutes les populations plantées (populations existantes sur les îles Thwartway et Georgina, et deux nouvelles populations, si l'on juge que l'introduction est possible).	1. Le parc continue de protéger et de surveiller les populations naturelles existantes. 2. Le parc a maintenu les deux populations plantées précédemment. La population de l'île Georgina est maintenant autosuffisante, et même croissante, alors que celle de l'île Thwartway n'est pas	75%

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			encore autosuffisante. En raison d'une mauvaise récolte de graines, une seule nouvelle population a été plantée. Celle de l'île Camelot n'est pas florissante, et il faudra sans doute l'augmenter.	
Tortue mouchetée	<p>1. Maintenir un nombre adéquat de parcelles d'habitat convenable dans le parc.</p> <p>2. Maintenir l'abondance relative actuelle de la tortue mouchetée pour la plus grande population du parc.</p>	<p>1. Évaluer les changements dans le nombre de parcelles d'habitat à l'aide d'images satellites prises depuis 1980.</p> <p>2. Estimer l'abondance relative de la tortue mouchetée pour la plus grande population du parc une fois tous les cinq ans.</p>	<p>1. Le nombre de parcelles d'habitat de la tortue mouchetée dans le parc a augmenté de 1987 à 2017 d'après les analyses de télédétection (Institut du fleuve Saint-Laurent, 2019).</p> <p>2. Il n'a pas été possible de mener de travaux sur le terrain en raison de confinements liés à la COVID-19 aux printemps 2020 et 2021.</p>	<p>100%</p> <p>0%</p>

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
	3. Maintenir l'occupation de deux autres sites connus dans le parc.	3. Confirmer l'occupation continue de deux autres sites connus par l'observation d'au moins un individu au moins une fois tous les cinq ans.	3. L'occupation par la tortue mouchetée a été confirmée aux deux sites.	100%
Tortue musquée	<p>1. Maintenir un nombre adéquat de parcelles d'habitat convenable dans le parc.</p> <p>2. Maintenir l'occupation de quatre sites connus dans le parc.</p>	<p>1. Évaluer les changements dans le nombre de parcelles d'habitat à l'aide d'images satellites prises depuis 1980.</p> <p>2. Confirmer l'occupation continue de quatre sites connus par l'observation d'au moins un individu au moins une fois tous les cinq ans.</p>	<p>1. Le nombre de parcelles d'habitat de la tortue musquée a augmenté dans le parc entre 1987 et 2017 (Institut du fleuve Saint-Laurent, 2019).</p> <p>2. Des recherches ont été effectuées à tous les sites, mais des observations visuelles n'ont été faites qu'à deux des quatre sites. Le personnel du parc a collaboré avec l'Université Queens pour permettre l'échantillonnage de l'ADNe pour cette espèce dans le cadre de plans d'action futurs.</p>	<p>100%</p> <p>50%</p>

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Scinque pentaligne	Maintenir un habitat approprié pour la population de la baie Landons.	Après avoir établi un indice de la qualité de l'habitat pour définir l'habitat convenable, évaluer la taille de celui-ci à la propriété de la baie Landons tous les cinq ans.	Un indice de la qualité de l'habitat a été établi en partenariat avec le Collège Fleming, et l'habitat convenable à la baie Landons a été défini.	100%
Couleuvre obscure	Confirmer l'occupation continue de tous les gîtes d'hibernation connus du parc national des Mille-Îles.	Visiter chaque gîte d'hibernation sur les terres du parc durant une année tous les cinq ans, pour un maximum de trois visites par gîte d'hibernation (si la couleuvre est observée à la visite 1, les deux autres visites ne sont pas nécessaires).	L'occupation a été confirmée à tous les gîtes d'hibernation connus.	100%
Petit Blongios	1. Maintenir un nombre adéquat de parcelles d'habitat convenable dans le parc.	1. Évaluer les changements dans le nombre de parcelles d'habitat à l'aide d'images satellites prises depuis 1980.	L'évaluation de l'habitat a eu lieu, et aucune tendance négative n'a été décelée dans la superficie de l'habitat du Petit Blongios dans le parc.	100%
	2. Maintenir l'occupation aux deux sites de nidification connus.	2. Confirmer l'occupation continue des deux sites connus par l'observation d'au moins un	L'occupation a été confirmée aux deux lieux de nidification connus du parc.	100%

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
		individu au moins une fois tous les cinq ans.		
Couleuvre tachetée	Maintenir l'occupation de tous les sites connus.	Confirmer l'occupation continue de tous les sites connus par l'observation d'au moins un individu au moins une fois tous les cinq ans.	Des recherches ont été faites à tous les sites, et l'occupation a été confirmée à cinq des six sites. Un échantillonnage devra être fait à l'île Thwartway pour déterminer si cette population précise a disparu.	83%
Tortue géographique	Maintenir l'occupation du complexe de milieux humides du ruisseau Jones.	Confirmer l'occupation continue du ruisseau Jones par l'observation d'au moins un individu au moins une fois tous les cinq ans.	Occupancy confirmed at Jones Creek during surveys in 2019 and 2021.	100%
Tortue serpentine	Maintenir l'occupation de tous les sites connus.	Confirmer l'occupation continue des sept sites connus par l'observation d'au moins un individu au moins une fois tous les cinq ans.	L'occupation a été confirmée aux sept sites connus.	100%

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès en vue de l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Ketmie des marais	<p>1. Maintenir les individus existants sur l'île Main Duck.</p> <p>2. Étudier l'augmentation de la population.</p>	<p>1. Établir un relevé des individus connus au moins une fois tous les cinq ans.</p> <p>2. Étudier l'augmentation de la population.</p>	<p>1. Les individus ont fait l'objet d'un relevé en 2019, et l'occupation a été confirmée</p> <p>2. Il reste encore à établir la génétique de la population de l'île Main Duck avant de prendre une décision en matière d'augmentation de la population. Des discussions ont été entreprises avec des chercheurs sur une étude génétique à l'échelle de l'aire de répartition; toutefois, la COVID-19 et des restrictions en matière de financement ont empêché de réaliser celle-ci.</p>	<p>100%</p> <p>50%</p>




5. Répercussions socio-économiques

Selon la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux protégées sous l'autorité de l'Agence Parcs Canada, qui sont souvent moins menacées (p. ex., activités industrielles) comparativement à d'autres secteurs, car les terres sont gérées de manière à préserver leur intégrité écologique et commémorative. La présente section ne comprend pas les répercussions socio-économiques découlant des activités déjà entreprises en vertu d'un permis dans les endroits gérés par Parcs Canada, puisque ceux-ci ont été examinés dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluations des impacts). L'évaluation socio-économique a une portée limitée puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socio-économiques globales du plan dans le parc national des Mille-Îles sont décrites ci-dessous selon les coûts et les avantages.

Coûts

La plupart des coûts liés à la mise en œuvre du plan d'action ont été assumés par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend notamment les coûts salariaux différentiels, les matériaux, l'équipement et la passation



de marchés de services professionnels pour les mesures décrites aux tableaux 3 (Mesures de rétablissement qui seront prises dans le parc national des Mille-Îles) et 4 (Autres mesures de rétablissement qui seront favorisées grâce à des partenariats ou lorsque des ressources additionnelles seront disponibles) du plan d'action. Les mesures du plan d'action ont été intégrées à la gestion opérationnelle du parc national des Mille-Îles. Les coûts engagés par Parcs Canada ont été couverts en leur donnant la priorité à partir des fonds existants et des crédits affectés aux salaires, et n'ont pas entraîné de coûts supplémentaires pour le public.

Aucun partenaire, intervenant ou groupe autochtone n'a signalé de coût socio-économique important dû à la mise en œuvre de ce plan. Des ressources et des partenariats supplémentaires ont été fournis par le Conseil d'intendance de Leeds et Grenville, l'Aquarium de Brockville, la réserve de la biosphère de l'Arche-de-Frontenac et la Commission des parcs du Saint-Laurent afin de prendre les mesures de protection des reptiles requises.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du parc national des Mille-Îles, et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc. Il n'entraîne donc aucun autre coût socio-économique pour le public. Toutefois, certaines restrictions ont été imposées aux visiteurs du parc national des Mille-Îles. Afin de protéger l'airelle à longues étamines et d'en favoriser le rétablissement, on a entrepris de fermer un tronçon d'un sentier sur la partie ouest de l'île Grenadier et d'en modifier le tracé, en plus d'imposer de nouvelles restrictions aux visiteurs de l'île (que soutiennent les travaux d'application de la loi). De plus, le personnel du parc national a collaboré avec des partenaires afin de contrôler l'accès des embarcations motorisées à l'entrée de milieux humides importants du parc. Des panneaux ont été affichés pour informer les plaisanciers de la présence de l'habitat essentiel de la tortue mouchetée, de la tortue musquée, du Petit Blongios et du mené camus.

Avantages

Les mesures décrites dans le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national des Mille-Îles ont contribué à l'atteinte des objectifs en matière de rétablissement, de population et de répartition pour les espèces menacées et en voie de disparition ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion relatifs aux espèces préoccupantes.

Ces mesures visaient à trouver une approche équilibrée afin de réduire ou d'éliminer les menaces pour les populations et l'habitat en péril, et incluaient la protection d'individus et de leur habitat (p. ex. restriction des activités humaines dans les secteurs occupés par l'espèce, combinée avec des recherches et une surveillance à long terme),



le rétablissement possible des espèces, la sensibilisation du public et l'amélioration de l'intendance (p. ex. panneaux, programmes à l'intention des visiteurs, diffusion externe dans les médias sociaux auprès de plus de cent mille personnes grâce au programme RARE et participation de centaines de résidents et d'étudiants de la région à la protection des tortues). De plus, le parc a établi de nouvelles ententes de partenariat sur des thèmes liés aux espèces en péril avec l'Aquarium de Brockville et le Conseil d'intendance de Leeds et Grenville.

Ces mesures ont eu, dans l'ensemble, des répercussions positives sur l'intégrité écologique, en plus de contribuer aux travaux visant à sensibiliser les visiteurs et le public. En collaboration avec les partenaires, le personnel a contribué à faire connaître le mené camus et ses besoins en matière d'habitat essentiel, en plus des conséquences du braconnage. Des données et des produits d'information ont été diffusés auprès du groupe de travail sur le noyer cendré afin d'aider à surveiller cet arbre et à recueillir des semences d'individus présumés résistants. Dans le cadre du plan d'action, des mesures ont aussi été prises pour bénéficier à d'autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation qu'on trouve souvent au parc national des Mille-Îles, y compris la couleuvre obscure, la couleuvre tachetée, le Petit Blongios, le scinque pentaligne, la tortue mouchetée, la tortue musquée, la tortue géographique, la tortue serpentine, la ketmie des marais, le mené d'herbe et le brochet vermiculé. La prise de ces mesures et d'autres pourrait avoir entraîné de vastes avantages pour les Canadiens, notamment des répercussions positives sur la biodiversité et la valeur qu'accordent les gens à sa préservation.

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril dans le parc national des Mille-Îles sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages, sous toutes leurs formes, ont une valeur intrinsèque appréciée des Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique.



La mise en œuvre du plan d'action s'est avérée bénéfique pour les visiteurs du parc, les résidents de la région et les groupes autochtones. Grâce aux programmes d'interprétation, un total de 5 000 écoliers ont entendu des messages sur l'importance de la couleuvre obscure. Ces efforts ont été complétés par la distribution de trousseaux éducatifs et de plans de leçons pour six conseils scolaires ciblés. Plus de 150 boîtes de protection pour nids de tortues ont été prêtées à des résidents locaux pour qu'ils puissent protéger des nids sur leur propriété, et plus de 400 bébés de trois espèces de tortues ont été mis en liberté après la récupération d'œufs en bordure de routes, où le risque de prédation est élevé. Un partenariat a été maintenu avec un propriétaire foncier de la région afin de surveiller la population d'airelles à longues étamines sur ces terres privées et d'atténuer les menaces à l'espèce. Parcs Canada a obtenu un permis scientifique du Conseil mohawk d'Akwesasne afin de mettre en œuvre le plan d'action. Grâce à l'établissement d'une relation de travail avec le Service de l'environnement des Mohawks d'Akwesasne, le savoir traditionnel sur le rétablissement des espèces en péril a été intégré aux plans d'action pour le mené d'herbe, le mené camus et le brochet vermiculé.

Résumé

Les mesures proposées dans le plan d'action ont eu une incidence socio-économique limitée et n'ont entraîné aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur du parc national. Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été minimes, limités à une restriction de l'accès des visiteurs, tandis que les avantages ont inclus des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces ainsi que l'amélioration des occasions de participation pour les visiteurs, les communautés locales et les groupes autochtones.